

(19)



(11)

EP 2 431 017 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.03.2012 Bulletin 2012/12

(51) Int Cl.:
A61G 17/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11181647.6**

(22) Date de dépôt: **16.09.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Gliannetti née Rouzaud, Françoise**
31500 Toulouse (FR)

(74) Mandataire: **Ravina, Bernard**
RAVINA SA
8 Rue des Briquetiers
ZA de Font Grasse
BP 10077
31703 Blagnac (FR)

(30) Priorité: **17.09.2010 FR 1057434**

(71) Demandeur: **M P P M**
31500 Toulouse (FR)

(54) **Urne cinéraire à compartiments annexés indépendants et sécurisés.**

(57) L'invention a pour objet une urne cinéraire comportant un réceptacle (1) ayant un orifice (4) pour l'introduction des cendres, doté de parois latérales (3), d'une paroi inférieure et d'une paroi supérieure, ladite paroi inférieure constituant un fond (2) amovible ou ladite paroi supérieure constituant un couvercle (5) amovible coopérant avec ledit réceptacle pour fermer l'urne, ladite urne comprenant en outre un premier et un second compartiments intérieurs (6, 7) possédant chacun un moyen

d'accès indépendant l'un de l'autre et distinct de l'orifice (4) d'introduction des cendres, ledit premier compartiment étant doté d'une fenêtre (8) vers l'extérieur, et ledit second compartiment étant totalement occulté.

L'urne selon l'invention est destinée à la perpétuation du souvenir, car elle permet de conserver une trace affective et matérielle de la personne décédée, grâce à des compartiments indépendants du réceptacle recevant les cendres.

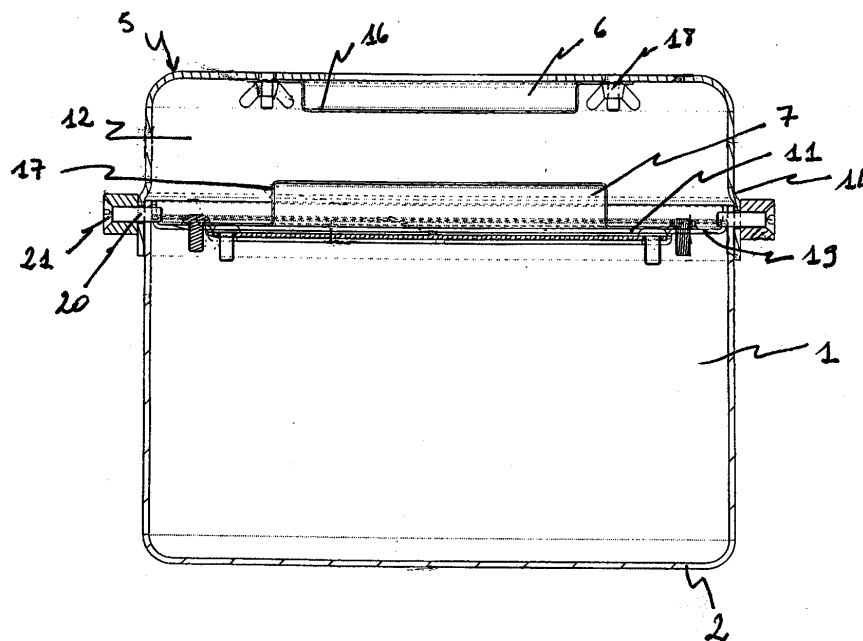


Figure 1 b

EP 2 431 017 A2

Description

[0001] La présente invention appartient au domaine des articles funéraires, et plus particulièrement des urnes cinéraires.

[0002] Elle a pour objet une urne funéraire adaptée à la perpétuation du souvenir, qui comporte, outre le réceptacle pour le recueil des cendres, des compartiments intérieurs indépendants, particulièrement adaptés à la conservation de l'identité et dont l'un possède une fenêtre vers l'extérieur.

[0003] On sait que le nombre des crémations est en augmentation ces dernières années, en France et dans de nombreux pays d'Europe. Avec le développement de la crémation, mais aussi du fait que les concessions sont de plus en plus éloignées géographiquement du lieu de résidence des descendants et l'éclatement des familles, de nouvelles questions se posent aujourd'hui quant à la signification symbolique et physique du décès d'un proche. Si le recueillement sur la tombe d'un défunt semble une tradition moins répandue de nos jours, elle reste néanmoins très suivie, car certaines personnes éprouvent le besoin, pour faire leur deuil, d'associer un endroit précis à la mémoire de la personne disparue. Aussi, l'absence de lieu de recueillement qu'implique la crémation quand les cendres sont dispersées est-elle parfois psychologiquement mal supportée.

[0004] Il est apparu nécessaire de répondre à ces évolutions en offrant aux familles la possibilité de maintenir un lien avec leurs proches décédés en conservant une trace physique du défunt, et une matérialisation de son souvenir, leur offrant la possibilité de se recueillir en tout lieu où cet objet sera conservé, possibilité dont elles sont très souvent privées.

[0005] Nombreux sont ceux qui souhaitent conserver une trace physique des personnes aimées. Cependant, la pratique actuelle se limite à livrer à la famille une urne funéraire, simple récipient contenant les cendres. Or, alors que la crémation efface toute trace physique des personnes décédées, les urnes funéraires peuvent être dans ce contexte une référence tangible pour les familles.

[0006] Au demeurant, la loi française en vigueur impose que les urnes funéraires comportent un marquage où est spécifié le nom du défunt et celui du crématorium. Si les coordonnées du crématorium sont en général de peu d'importance pour les descendants, par contre les éléments identifiant leur proche décédé, qui revêtent une signification forte, devraient être l'objet d'un traitement particulier et d'une présentation mettant en valeur le lien affectif.

[0007] C'est pourquoi les inventeurs ont choisi d'élaborer un cinéraire permettant de conserver une trace affective et matérielle de la personne décédée et de son identité. L'originalité de la présente invention consiste en la création d'une urne apte à contenir les cendres et comportant des moyens de conserver un support matériel d'identification du défunt, ce support permettant une con-

crétisation du souvenir et une traçabilité perpétuelles et intemporelles de celui-ci, ainsi que l'identification de ses cendres. Elle permet d'entretenir un lien symbolique avec le disparu et d'honorer son souvenir, de l'identifier pour l'accompagner et le retrouver.

[0008] Pour ce faire, a été conçue une urne funéraire comportant, outre le réceptacle destiné à recevoir les cendres, plusieurs compartiments qui assurent des fonctions complémentaires. Il s'agit d'une de pouvoir introduire dans l'urne, d'une part des données d'identification du défunt, et d'autre part des objets ou des pièces matérialisant le souvenir du défunt. Un des compartiments a pour vocation d'enfermer des souvenirs à forte charge affective ou bien pour lesquels une certaine intimité est requise, alors que l'autre compartiment a pour vocation l'identification de la personne défunte par un élément codé ou par tout autre moyen autorisé par la loi.

[0009] C'est pourquoi, il est indispensable qu'un premier compartiment soit doté d'une fenêtre offrant une ouverture vers l'extérieur et puisse présenter une image, une photographie, une épitaphe, ou autre, qui soit visible de tous, tandis qu'un second compartiment est totalement fermé aux regards.

[0010] Le premier compartiment pourra notamment recevoir des pièces comportant des données personnalisées, apparentes par la fenêtre, telles qu'un dessin représentant un portrait, un idéal, un souvenir, ou un texte, par exemple un poème, une indication d'état civil, un message ou autre.

[0011] Le second compartiment peut par exemple recevoir une pièce, préalablement marquée d'un code, qui sera déposée en attente au moment de la crémation, et restera ensuite avec les cendres, en créant ainsi un lien symbolique et en permettant en même temps une identification des cendres, quel que soit leur sort ultérieurement. Ce même code peut en outre être apposé sur la pièce du premier compartiment.

[0012] Ces pièces, qui peuvent avantageusement se présenter sous la forme de plaques de céramique, comportent des données personnalisées se rapportant au défunt. Ces données ayant parmi d'autres fonctions, celle de permettre l'identification de la personne dont les cendres sont conservées, il est souhaitable qu'elles apportent au moins les informations essentielles de son état civil en langage naturel. Au-delà, il est toujours possible de choisir les données que l'on souhaite voir inscrites sur cette plaque. Elles peuvent par exemple imiter la page d'un document officiel de type passeport, comportant ou non une photo, ou reproduire la signature du défunt, un extrait d'une de ses lettres, ou combiner plusieurs types desdites informations. De manière optionnelle, elle peut aussi comporter des données codées, ainsi que l'adresse d'un site internet répertoriant les données d'identification et les codes, et permettant également de recevoir les informations concernant le défunt sur un site thématique dédié.

[0013] L'urne objet de la présente demande est en particulier conçue pour contenir un passeport intemporel

d'identification tel qu'il a été décrit dans la demande FR 09 02061. En effet, on souhaite pouvoir placer dans le second compartiment un dispositif d'identification et de mémoire, comportant par exemple deux plaques de céramique (ou autre), maintenues fixées dos à dos, de sorte que la première plaque constitue le recto du dispositif et la seconde plaque constitue un verso dudit dispositif. Les plaques peuvent être de toute forme, par exemple rectangulaires, au format d'une carte postale ou encore d'un document d'identité tel qu'un passeport.

[0014] Les plaques sont maintenues ensemble par un matériau adhésif occupant toute la longueur de la bordure des plaques, de sorte que l'interstice entre les deux plaques est un espace définitivement clos apte à recevoir un objet souvenir entre les plaques, des cheveux par exemple ou une matière représentant le défunt. Dans ce cas, le dispositif est scellé, et il n'est pas possible d'en récupérer le contenu, sans qu'il y ait viol.

[0015] On connaît d'autres types de dispositifs destinés à conserver les cendres des défunts. Par exemple, la demande US 2007/0152549 décrit une vitrine qui expose entre autres des cendres dans un meuble mural. Cette vitrine comporte une vitre sur une ouverture externe pour être visionnée de l'extérieur. Il est même prévu l'illumination. En exposition, cette vitrine est conçue en montage avec des parois internes amovibles, des portes sur charnières, des intérieurs décorés avec des lièges, des velours, des tissus pour des présentations en vitrine murale. Cependant, ce document ne concerne pas une urne dans sa conception spécifique telle que les urnes objet de l'invention, qui ont pour caractéristiques principales d'être conçues pour être intemporelles, sécurisées et même bloquées de manière inviolable si souhaité.

[0016] Tant par leur matériau que par leurs formes et leur conception, les urnes selon l'invention sont des monoblocs avec un couvercle ou un fond pour l'introduction des cendres, tout est interne. Qu'il s'agisse des modèles de forme ronde à cloisonnement interne horizontal ou des modèles de forme à facettes à cloisonnement vertical, le matériau employé est de l'acier traité pouvant résister par leurs formes à de fortes pressions.

[0017] Leur conception est simple : les urnes de formes rondes ont leur accès par le couvercle supérieur fermé en cloche sécurisant par l'extérieur l'ensemble du bloc, par des vis Torx™ en position de sécurité ou de blocage intégral inviolable. Pour les urnes à facettes, c'est la plaque de base qui bloque dans les mêmes conditions tous les compartiments. Dans les deux cas, les compartiments internes sont totalement indépendants et sécurisés individuellement en interne ou rendus inviolables.

[0018] Le compartiment central de l'urne servant de réceptacle des cendres est sans contact avec les compartiments annexes prévus pour l'identification, et tous sont individuellement sécurisés.

[0019] La fenêtre du compartiment ouvrant sur l'extérieur est prévue pour une identification incorporée visible en externe. Elle n'a aucune communication avec un autre

compartiment. Les compartiments sont tous indépendants sans communication. Toutefois une variante d'urne est prévue, sans fenêtre extérieure, pour les familles qui opteraient pour une urne intégralement fermée. Une plaque métallique d'identification serait alors fixée sur l'urne, comme le demande la législation.

[0020] Ainsi, selon l'invention, l'accès aux différents compartiments est indépendant de l'accès au réceptacle contenant les cendres. Ce réceptacle est de préférence fermé hermétiquement et ne pourra être ouvert que par des outils spéciaux. En effet, il est indispensable que les cendres soient enfermées et isolées strictement du milieu extérieur, y compris des éléments contenus dans les compartiments de l'urne. Les compartiments doivent également s'ouvrir et se fermer indépendamment du réceptacle, afin d'éviter tout accident ou erreur de manipulation des cendres.

[0021] Les compartiments sont aussi destinés à être fermés de manière indépendante l'un de l'autre, afin d'accéder à l'un ou à l'autre si désiré, mais sans que cela puisse se faire aisément, par inadvertance ou machinalement. Il ne sera pas possible en particulier, de procéder à leur ouverture manuelle, un outil adapté devant obligatoirement être utilisé. En outre, le second compartiment sera fermé et abrité à l'intérieur de l'urne, de sorte qu'une fois le compartiment fermé, on ne puisse pas accéder à son contenu, ni visuellement, ni par contact, sans une opération volontaire de démontage ou dévissage. Le premier compartiment sera quant à lui fermé de sorte qu'on ne puisse pas en retirer le contenu, mais que celui-ci soit, en partie au moins, visible de l'extérieur. On pourra ainsi conserver, une lettre, une médaille, une petite pièce d'étoffe, une photographie, ou tout autre souvenir intime, ou encore une mèche de cheveux, ou une autre substance corporelle de la personne décédée. Le défunt lui-même pourra, s'il organise ses obsèques, prévoir ce qu'il souhaite conserver.

[0022] Lorsqu'un passeport intemporel d'identification ou tout autre moyen d'identification tel que mentionné précédemment est placé dans un compartiment de l'urne selon l'invention, on prendra soin de fermer ce compartiment par des moyens sécurisés. On pourra pour ce faire recourir à des vis-étoiles (connues sous leur nom de marque "vis Torx™") qui ne peuvent être démontées qu'à l'aide d'une clé hexalobulaire interne homologuée ISO 10664. On peut également utiliser des vis matées, ou encore tout type de vis de sécurité contre le vol ou le vandalisme proposées à la vente par les professionnels.

[0023] La structure de l'urne cinéraire objet de la présente invention répond à l'ensemble des exigences énoncées plus haut.

[0024] Ainsi, plus précisément, la présente invention a pour objet une urne funéraire comportant un réceptacle, ayant un orifice pour l'introduction des cendres, doté de parois latérales, d'une paroi inférieure et d'une paroi supérieure, ladite paroi inférieure constituant un fond amovible ou ladite paroi supérieure constituant un couvercle amovible coopérant avec ledit réceptacle pour fer-

mer l'urne, ladite urne comprenant en outre un premier et un second compartiments intérieurs possédant chacun un moyen d'accès indépendant l'un de l'autre et distinct de l'orifice d'introduction des cendres, le premier compartiment étant doté d'une fenêtre vers l'extérieur, et le second compartiment étant totalement occulté.

[0025] De manière générale, une urne funéraire (aussi appelée "urne cinéraire") est un récipient, un vase fermé en pierre, en bronze, en marbre, en albâtre, en céramique, en verre, en résine, en plastique et même en argile ou en sel pour être biodégradables, dans laquelle les proches d'un défunt conservent ses cendres après sa crémation. Une urne est destinée à accueillir l'ensemble des cendres immédiatement issues d'une crémation (soit trois litres et demi au minimum).

[0026] L'urne selon l'invention peut adopter tout type de forme, celle-ci ne faisant partie de l'invention qu'en ce qu'elle permet de répondre aux caractéristiques techniques ici définies. Elle peut par exemple se présenter comme un objet cylindrique, conique, cubique, ou autre polyèdre régulier ou non, une statue ou tout objet artistique.

[0027] Il est précisé que le nombre de compartiments de l'urne peut être supérieur à deux, les compartiments supplémentaires ayant les caractéristiques de l'un ou l'autre des deux compartiments décrits ci-après. Bien que ces variantes ne soient pas décrites par soucis de simplicité et de clarté, il est entendu que les modes de réalisation d'urnes cinéraires à plusieurs compartiments sont expressément inclus dans la présente invention.

[0028] Selon un mode de réalisation particulier de l'urne funéraire selon l'invention, les deux compartiments intérieurs sont munis de moyens d'ouverture et fermeture accessibles après retrait du couvercle de l'urne. L'accessibilité est entendue ici comme la possibilité de voir ou d'atteindre les compartiments, notamment de manipuler les moyens utilisés pour les fixer, les fermer ou les ouvrir. Un moyen d'accès d'un compartiment est par exemple un volet, un opercule, ou tout moyen qui autorise à s'introduire dans l'espace intérieur formant ledit compartiment. Le couvercle étant placé sur la partie supérieure de l'urne, les compartiments seront donc dans ce cas accessible par le haut de l'urne

[0029] Selon un autre mode de réalisation particulier de l'urne funéraire selon l'invention, lesdits compartiments intérieurs sont munis de moyens d'ouverture et fermeture accessibles après retrait du fond.

[0030] On peut aussi imaginer un autre mode de réalisation particulier de l'urne funéraire selon l'invention, dans lequel lesdits compartiments intérieurs sont munis de moyens d'ouverture et fermeture accessibles sans retrait du fond. Dans ce cas, les compartiments peuvent être disposés de sorte que leur ouverture soit ménagée dans une paroi latérale ou dans le fond de l'urne, avec opercule ayant un accès direct sur l'extérieur.

[0031] De manière intéressante, le premier compartiment l'urne funéraire selon l'invention peut être formé par un caisson aménagé verticalement contre une pre-

mière paroi latérale du réceptacle, ladite paroi comportant ladite fenêtre. Il pourra alors être accessible, soit par le haut soit par le fond de l'urne, soit encore par l'intérieur une fois le couvercle retiré.

[0032] Selon un mode de réalisation alternatif, le premier compartiment peut être formé par un caisson placé horizontalement sous le couvercle de l'urne, ledit couvercle comportant ladite fenêtre. C'est en ouvrant l'urne que l'on pourra fixer ou fermer ledit compartiment au fond du couvercle, après y avoir placé l'objet qu'on souhaite voir apparaître à travers la fenêtre.

[0033] De manière intéressante également, ledit second compartiment est formé par un caisson aménagé verticalement contre une seconde paroi latérale du réceptacle. Ce caisson peut être conçu comme le premier caisson placé aussi contre la paroi, celle-ci restant obturée dans ce cas.

[0034] Selon un mode de réalisation alternatif de l'urne funéraire selon l'invention, celle-ci comprend une cloison amovible obturant l'orifice du réceptacle, l'espace compris entre la cloison et le couvercle formant une chambre, et en ce que le second compartiment est formé par un caisson placé sur la cloison d'obturation du réceptacle. Dans cette configuration, les cendres sont d'abord placées dans le réceptacle, qui est alors fermé par la cloison à l'aide de moyens de fixation adaptés. Les parois latérales de l'urne peuvent comporter une collerette circulaire définissant l'orifice du réceptacle et permettant que la cloison prenne appui pour être fixée au niveau voulu. Entre ce niveau et la partie supérieure du couvercle, un espace est maintenu, qui constitue une chambre apte à contenir un compartiment ou les deux. En particulier, une fois cette cloison en place, on dispose d'un plan d'appui pour installer le second compartiment selon l'invention.

[0035] De préférence, dans l'urne funéraire selon l'invention, lesdits premier et second compartiments sont fixés horizontalement dans ladite chambre par vissage, réversible ou non. Dans ce mode de réalisation, les deux compartiments peuvent être accessibles après retrait du couvercle, l'un étant fixé au fond du couvercle, l'autre pouvant être fixé à la cloison du réceptacle.

[0036] Dans un autre mode de réalisation préféré de l'urne funéraire selon l'invention, lesdits premiers et second compartiments sont fixés verticalement contre lesdites première et seconde parois par fixation définitive, et sont chacun dotés d'un opercule d'ouverture et fermeture maintenu par vissage, réversible ou non. Les opercules peuvent être tous deux accessibles depuis l'extérieur de l'urne ou depuis l'intérieur (soit après retrait du couvercle, soit après retrait de la plaque recouvrant le fond comme on va le voir).

[0037] Dans le cas où les opercules sont accessibles depuis l'extérieur de l'urne, il est possible de les camoufler en les plaçant sur le fond de l'urne. Dans ce cas, de manière avantageuse, lesdits premier et second compartiments possèdent un opercule constituant une partie du fond de l'urne. On pourra alors ouvrir l'un ou l'autre séparément selon les besoins, sans accéder au récep-

tacle contenant les cendres.

[0038] Dans le cas contraire qui est préféré, le fond est constitué d'une plaque qui masque l'orifice d'introduction des cendres et les opercules d'ouverture et fermeture desdits premier et second compartiments.

[0039] Selon l'invention, de préférence le couvercle de l'urne funéraire comporte un épaulement apte à s'emboîter sur les parois latérales du réceptacle et à prendre appui sur le bord desdites parois. Cette disposition est un moyen commode pour préserver l'espace voulu pour obtenir une chambre apte à contenir deux compartiments.

[0040] Dans un mode de réalisation bien particulier de l'urne funéraire selon l'invention, le couvercle s'emboîte par coulissement sur toute la hauteur des parois du réceptacle, et comprend une fenêtre coïncidant avec la fenêtre du premier compartiment, qui peut être ménagée par exemple dans la paroi latérale du réceptacle. Le couvercle peut avoir en effet une forme complémentaire du réceptacle et recouvrir celui-ci en partie ou en totalité. Dans ce cas, le couvercle de l'urne funéraire objet de la présente invention comprend avantageusement une fenêtre coïncidant avec la fenêtre du premier compartiment ménagée dans la paroi latérale du réceptacle.

[0041] Par ailleurs, comme cela a été souligné précédemment, il est généralement souhaité que les objets conservés dans un des compartiments, ou dans les deux, ne puissent pas en être aisément retirés. On aura donc recours de préférence à des moyens de fixation sécurisés, dits inviolables, et notamment à un vissage particulier empêchant l'ouverture des compartiments après que l'objet de mémoire et d'identification y aura été placé. Ainsi, les moyens de fixation du couvercle ou du fond sont des vis de sécurité de type vis-étoiles ou vis matées. Egalement, l'urne funéraire selon l'invention comprend avantageusement des moyens de fixation sécurisés desdits premier et second compartiments, ou desdits opercules d'ouverture et fermeture, ou de la cloison amovible obturant l'orifice du réceptacle des cendres, choisis de préférence parmi les vis de sécurité de type vis-étoiles ou les vis matées.

[0042] Parmi les différents modes de réalisation présentés ici, et d'autres qu'il est possible de choisir, on retiendra qu'il est intéressant de munir l'urne selon l'invention de différents moyens améliorant sa fonctionnalité et sa sécurité. En particulier, l'urne funéraire selon l'invention peut comprendre un ou plusieurs des moyens suivants :

- des moyens de fixation du couvercle au corps de l'urne, par vissage, clipsage ou autre,
- des poignées extérieures,
- des pieds en caoutchouc, évitant les chocs avec le plan sur lequel l'urne sera posée,
- des joints d'étanchéité, évitant que l'humidité ne pénètre dans les différents compartiments, chambre ou réceptacle,
- un tiroir coulissant équipant au moins un comparti-

- ment et facilitant l'introduction et le retrait d'objets, des moyens de calage des objets susceptibles d'être placés dans les compartiments.

5 **[0043]** A noter que sur les urnes cylindriques, les poignées sont sécurisées par des vis Torx™ et peuvent être bloquées définitivement par matage.

[0044] La présente invention sera mieux comprise, et des détails en relevant apparaîtront, grâce à la description qui va être faite de certaines des variantes de réalisation, en relation avec les figures annexées, dans lesquelles :

15 La fig. 1a représente en trois dimensions des éléments constitutifs d'une urne selon l'invention dans laquelle les compartiments sont placés horizontalement.

La fig. 1b représente une coupe de cette même urne. La fig. 2a est une vue en trois dimensions d'une seconde urne dans laquelle les compartiments sont placés verticalement.

La fig. 2b est une vue de dessous de la même urne.

EXEMPLE 1

25 **[0045]** Sur la fig. 1a, on a représenté les différentes pièces d'une urne avant leur assemblage. La figure 1b montre en coupe la structure de cette urne. Il s'agit d'une urne funéraire cylindrique, comportant le réceptacle 1 doté du fond 2 et des parois latérales 3. L'orifice 4 permet l'introduction des cendres par le haut. Le couvercle 5 coopère avec le réceptacle 1 pour fermer l'urne.

[0046] La cloison amovible 11 obture l'orifice 4 du réceptacle 1. Elle prend appui sur la collerette circulaire 19 définissant le pourtour de l'orifice 4 du réceptacle 1. La cloison 11 est fixée à la collerette 19 à l'aide de moyens de fixation adaptés, par exemple des vis de sécurité. Le couvercle 5 de l'urne funéraire comporte l'épaulement 14 qui s'emboîte sur les parois latérales 3 du réceptacle et prend appui sur le bord desdites parois. L'espace compris entre la cloison 11 et le couvercle 5 forme la chambre 12.

[0047] L'urne comprend en outre deux compartiments intérieurs possédant chacun un moyen d'accès indépendant l'un de l'autre, et distinct de l'orifice d'introduction des cendres. Les moyens d'ouverture et de fermeture des deux compartiments intérieurs sont accessibles après retrait du couvercle 5.

[0048] Le premier compartiment 6 est formé par le caisson 16 placé horizontalement sous le couvercle 5 de l'urne. Ce compartiment est doté de la fenêtre 8 ouvrant vers l'extérieur. Le caisson 16 est fixé au fond du couvercle 5 par les pattes 25 à l'aide des écrous 18.

[0049] Le second compartiment 7 est formé par le caisson 17 placé sur la cloison 11 obturant le réceptacle 1. Il est totalement occulté. Le caisson 17 est fixé par les pattes 26 à l'aide des vis 19.

[0050] Les deux compartiments sont fixés horizonta-

lement dans ladite chambre par vissage réversible ou par des vis matées. La fixation du couvercle 5 aux parois 3 de l'urne se fait par vissage 20, qui intègre les poignées extérieures 21.

EXEMPLE 2

[0051] Sur les figures 2a et 2b est représentée une urne selon un second mode de réalisation. Cette urne a la forme d'un polyèdre régulier dont la section a la forme d'une navette (ou rappelant un papillon). Elle comportant un réceptacle 1 doté d'un fond (non représenté) et des parois latérales 3. L'orifice permettant l'introduction des cendres est situé dans la partie inférieure de l'urne, et il est obturé par la plaque 22. Le couvercle 5 coopère avec le réceptacle 1 pour fermer l'urne. Il adopte une forme complémentaire de celle du réceptacle et s'emboîte par coulissement sur toute la hauteur des parois 3, de sorte qu'il recouvre celui-ci en totalité.

[0052] L'urne comprend en outre deux compartiments intérieurs possédant chacun un moyen d'accès indépendant l'un de l'autre, et distincts de l'orifice d'introduction des cendres. Les moyens d'ouverture et de fermeture des deux compartiments intérieurs sont accessibles après retrait du fond.

[0053] Le premier compartiment 6 de l'urne funéraire est formé par le caisson 16 aménagé verticalement contre une première paroi latérale 3' du réceptacle 1. Ladite paroi comporte la fenêtre 8. La fenêtre 15 est découpée dans le couvercle de façon à coïncider avec la fenêtre 8 de la paroi latérale du réceptacle. Le second compartiment 7 est formé par le caisson 17 aménagé verticalement contre la paroi latérale 3" du réceptacle 1, opposée à la première paroi 3'. Ce caisson reste obturé.

[0054] Les deux compartiments 6, 7 sont fixés verticalement contre les parois 3', 3" par fixation définitive, par exemple par soudage. Ils sont chacun dotés d'un opercule d'ouverture et fermeture 13', 13", recouvert par le fond de l'urne. Les opercules sont maintenus par des vis-étoiles à vissage réversible. Le fond de l'urne est muni de pieds en caoutchouc (non représentés).

Revendications

1. Urne funéraire comportant un réceptacle (1) ayant un orifice (4) pour l'introduction des cendres, doté de parois latérales (3), d'une paroi inférieure et d'une paroi supérieure, ladite paroi inférieure constituant un fond (2) amovible ou ladite paroi supérieure constituant un couvercle (5) amovible coopérant avec ledit réceptacle pour fermer l'urne, **caractérisée en ce qu'elle** comprend en outre un premier et un second compartiments intérieurs (6, 7) possédant chacun un moyen d'accès indépendant l'un de l'autre et distinct de l'orifice (4) d'introduction des cendres, ledit premier compartiment étant doté d'une fenêtre (8) vers l'extérieur, et ledit second compartiment

étant totalement occulté.

2. Urne funéraire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdits compartiments intérieurs (6, 7) sont munis de moyens d'ouverture et fermeture accessibles après retrait du couvercle (5) de l'urne.
3. Urne funéraire selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdits compartiments intérieurs (6, 7) sont munis de moyens d'ouverture et fermeture accessibles après retrait du fond (2) de l'urne.
4. Urne funéraire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le premier compartiment (6) est formé par un caisson (16) aménagé verticalement contre une première paroi latérale (3') du réceptacle (1), ladite paroi comportant ladite fenêtre.
5. Urne funéraire selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** le premier compartiment (6) est formé par un caisson (16) placé horizontalement sous le couvercle (5) de l'urne, ledit couvercle comportant ladite fenêtre.
6. Urne funéraire l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** ledit second compartiment (7) est formé par un caisson (17) aménagé verticalement contre une seconde paroi latérale (3") du réceptacle (1).
7. Urne funéraire selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** l'urne comprend une cloison amovible (11) obturant l'orifice (4) du réceptacle (1), l'espace compris entre ladite cloison et ledit couvercle formant une chambre (12), et **en ce que** le second compartiment (7) est formé par un caisson (17) placé sur ladite cloison d'obturation dudit réceptacle.
8. Urne funéraire selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** lesdits premier et second compartiments (6, 7) sont fixés horizontalement dans la chambre (12) par vissage.
9. Urne funéraire selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** lesdits premier et second compartiments (6, 7) sont fixés verticalement contre lesdites première et seconde parois (3', 3") par fixation définitive, et sont chacun dotés d'un opercule d'ouverture et fermeture (13', 13") maintenu par vissage.
10. Urne funéraire selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** le fond (2) est constitué d'une plaque qui masque l'orifice (4) d'introduction des cendres et les opercules (13', 13") d'ouverture et fermeture desdits premier et second comparti-

ments (16, 17).

11. Urne funéraire selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le couvercle (5) de l'urne comporte un épaulement (14) apte à s'emboîter sur les parois latérales (3) du réceptacle (1) et à prendre appui sur le bord desdites parois. 5
12. Urne funéraire selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisée en ce que** le couvercle (5) s'emboîte par coulissement sur toute la hauteur des parois latérales (3) du réceptacle (1), et comprend une fenêtre (15) coïncidant avec la fenêtre (8) du premier compartiment (6). 10
15
13. Urne funéraire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens de fixation du couvercle (5) ou du fond (2) sont des vis de sécurité de type vis-étoiles ou vis matées. 20
14. Urne funéraire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens de fixation desdits premier et second compartiments (16, 17) ou desdits opercules d'ouverture et fermeture (13', 13"), ou de la cloison amovible (11) obturant l'orifice (4) du réceptacle (1) des cendres, sont des vis de sécurité de type vis-étoiles ou vis matées. 25
15. Urne funéraire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend en outre un ou plusieurs des moyens suivants : 30
- des moyens de fixation (20) du couvercle (5) à la paroi de l'urne, 35
 - des poignées extérieures (21),
 - des pieds en caoutchouc,
 - des joints d'étanchéité,
 - un tiroir coulissant équipant au moins un compartiment, 40
 - des moyens de calage des objets susceptibles d'être placés dans les compartiments.

45

50

55

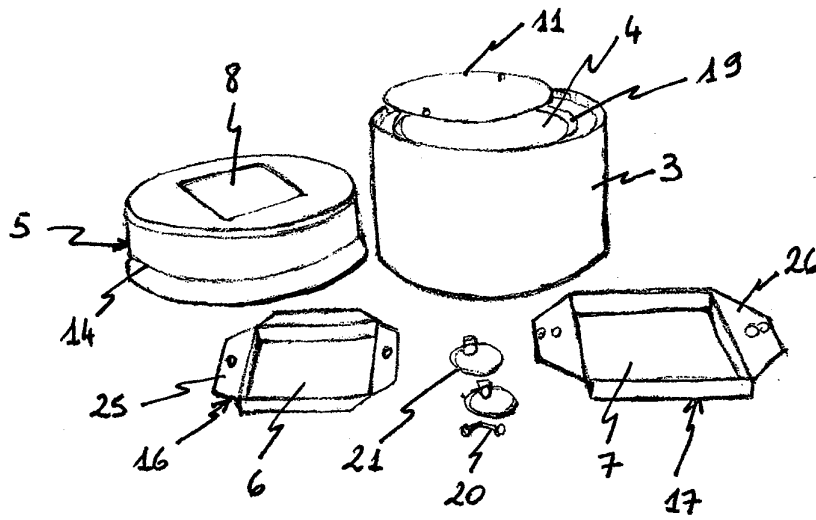


Figure 1 a

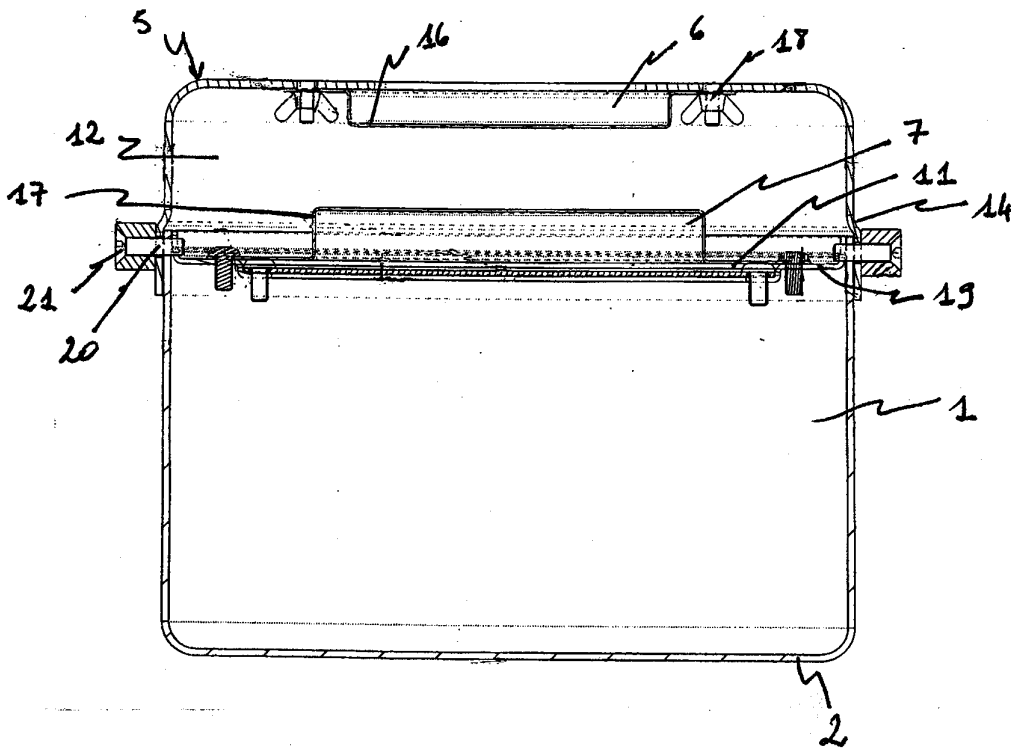


Figure 1 b

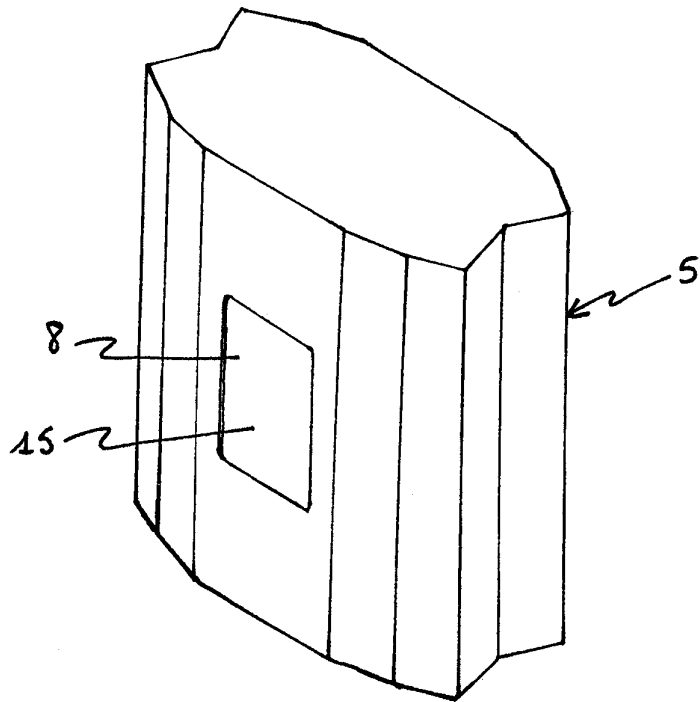


Figure 2 a

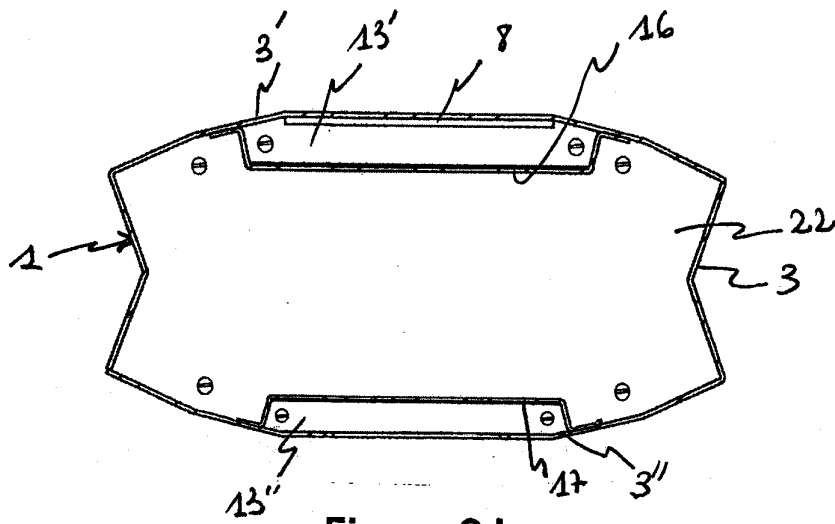


Figure 2 b

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 0902061 [0013]
- US 20070152549 A [0015]